



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six avril à 9h14, le Conseil Municipal de la Ville de Bondy s'est assemblé Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, le vendredi 29 mars 2024.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTTE Laurent, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur ASAADI Othman, Monsieur AMZEL Alexandre, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur GIRARDY Didier, Madame JANKOWSKI Cathy, Monsieur COTE Alexandre, Monsieur SQUINABOL François, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MAZNI Sadia, Madame CAMPAGNA Sylvie, Madame FABRIS Cristel, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame ELELOUE Edwige Nathalie, Monsieur ALOUT Rafik, Monsieur BELKEBIR Farid, Madame BERTE Mariata, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur BILLOTTE Christian, Monsieur ALLOUACHE Karim

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame BAKHTI-ALOUT Sonia à Monsieur HERVE Stephen
Monsieur SAGKAN Olivier Onur à Madame MOTTE Joëlle
Madame HADERBACHE Norha à Monsieur ALOUT Rafik
Madame SAÏB-DAHLI Sissi à Madame JANKOWSKI Cathy
Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur ASAADI Othman
Madame CALAMBE Auriane à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur CHEVAL Jean-Marc à Madame CAMPAGNA Sylvie
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur FONSECA Théo Alexandre
Madame PIRABAHARAN Piremy à Madame ELELOUE Edwige Nathalie
Madame CAUCHEMEZ Claire à Monsieur BILLOTTE Christian
Madame LY Haouilly à Monsieur ALLOUACHE Karim

Absents :

Monsieur MATILI Mounir, Monsieur BARADJI Madigata, Madame AHMADOUCHI Fatine, Madame KOC Feryal

Arrivée de Monsieur TRAORE Samba à 9h27.

Départ de Madame RODRIGUES Chanaz à 12h01. Elle a donné procuration à Monsieur SQUINABOL François.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur FONSECA Théo Alexandre a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de sa décision de mettre fin au détachement de Madame Cendrine AVISSEAU, Directrice Générale Adjointe aux Politiques éducatives et à la culture, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

24 - PV **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2024**

LE CONSEIL A APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 mars 2024.

24 - 1 **Budget primitif 2024 - Affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2023**

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 et **A DECIDE** l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- investissement : 3 876 694,48 euros en 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- fonctionnement : 9 626 442,67 euros en 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Unanimité

24 - 2 **Approbation du budget primitif de l'exercice 2024**

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTE le budget de la ville de Bondy pour l'année 2024, s'équilibrant en recettes et en dépenses, et se présentant comme suit :

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT
VOIE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	113 997 665,21	105 190 220,74
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	818 998,20	-
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		9 626 442,67
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		114 816 663,41	114 816 663,41

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOIE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1058)	26 987 721,00	30 864 415,48
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 341 072,94	4 694 424,91
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	5 230 046,45	
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		35 558 840,39	35 558 840,39
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		150 375 503,80	150 375 503,80

Et **A AUTORISE** l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite des conditions définies dans l'instruction M57.

Pour : 37

Contre : 4 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim)

**24 - 3 Approbation des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)
- Budget primitif 2024**

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la modification des autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

- « 1001 : Opérations du programme Bâtiments publics » de + 7 520 000 euros déclinés comme suit :

Programme BATPUB : AP 2013 1	Crédits de paiement 2024
GROUPE SCOLAIRE CAMILLE CLAUDEL	5 900 000 €
GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY	700 000 €
MARCHE SUZANNE BUISSON	750 000 €
RENOVATION HOTEL DE VILLE	170 000 €
Total	7 520 000 €

- « 1004 : Opérations du programme Voie » de + 306 700 euros déclinés comme suit :

Programme VOIE : AP 2013 3	Crédits de paiement 2024
ECLAIRAGE PUBLIC	286 000 €
PONT DE LA FORÊT	20 700 €
Total	306 700 €

Unanimité

24 - 4 Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE de fixer les taux d'imposition de chacune des taxes directes locales en 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,79%,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99,15%,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 25,50%.

Unanimité

24 - 5 Actualisation des tarifs municipaux 2024-2025

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE les tarifs municipaux tels que présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et **A PRECISE** que ces tarifs seront applicables selon les modalités précisées dans les tableaux joints à la présente délibération.

Pour : 37

Contre : 4 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim)

24 - 6 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) du 4 mars 2024 et fixation du FCCT au titre de l'exercice 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE le rapport de la CLECT du 4 mars 2024 qui entérine un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) à hauteur de 11 569 919 euros au titre de l'année 2024 dû par la ville de Bondy, et **A DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président d'Est Ensemble.

Unanimité

24 - 7 Convention de subvention relative à la remise en état du système de vidéoprotection suite aux violences urbaines dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention d'attribution de subvention entre le préfet de la Seine-Saint-Denis et la ville de Bondy, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette subvention.

Unanimité

24 - 8 Convention d'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH - Camille Claudel "Ecole du Stade"

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention n°23-210J relative à l'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH entre la CAF de la Seine-Saint-Denis et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à cette subvention, et **A PRECISE** que la subvention sera imputée en section d'investissement au budget de la Ville.

Unanimité

24 - 9 Protocole d'accord transactionnel entre la société Guilbert et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération.

Unanimité

24 - 10 Participation financière à l'installation d'une motorisation de portail pour l'année 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'instaurer une participation financière de la collectivité pour l'installation de kits de motorisation de portails ou de portes de garages électriques donnant directement sur la voie publique, pour les particuliers et les copropriétés résidant dans une zone de stationnement payant ou réglementé, **A DECIDE** de fixer le montant unitaire de cette participation financière à hauteur de 40% du montant TTC des travaux de motorisation, dans la limite d'un montant forfaitaire de 500 euros, **A PRECISE** que cette aide ne pourra être attribuée que pour les nouvelles installations de kits de motorisation de portails ou de portes de garages électriques, et non pour les remplacements ou la maintenance d'installations existantes, **A PRECISE** qu'une seule aide pourra être attribuée par adresse et foyer fiscal, exception faite des copropriétés bénéficiant de plusieurs entrées distinctes, qui pourront se voir attribuer 2 participations financières maximum, **A PRECISE** que l'aide devra être sollicitée dans les 3 mois au maximum après l'achat et l'installation de kits de motorisation de portails ou de portes de garages électriques, **A PRECISE** que l'aide sera versée au titre de l'année 2024, après instruction du dossier de demande de financement et visite sur place pour constater la conformité du dispositif installé, **A**

DIT que la somme de 30 000 euros est inscrite au budget primitif de l'année 2024 afin d'accompagner le déploiement de ce dispositif, et **A AUTORISE** le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

24 - 11 Mise à jour du régime indemnitaire

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ABROGE l'ensemble des dispositions relatives au régime indemnitaire du personnel communal antérieures à la présente délibération à compter du 1^{er} mai 2024, **A FIXE** le régime indemnitaire du personnel communal, à compter du 1^{er} mai 2024, conformément aux dispositions détaillées dans le règlement annexé à la présente délibération, et **A PRECISE** que les crédits correspondants au paiement de ce régime indemnitaire seront inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants, au chapitre 012.

Pour : 37

Abstentions : 4 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haoully, ALLOUACHE Karim)

24 - 12 Convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale d'Île-de-France

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'adhésion de la ville de Bondy au dispositif de la centrale d'achat de la région Île-de-France et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale d'Île-de-France, annexée à la présente délibération.

Unanimité

24 - 13 Convention de partenariat entre la société "Achetons Groupé" et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de partenariat entre la société EMENDI-Achetons Groupé et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 14 Reprise de la compétence "cimetière" et révision statutaire du Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la restitution de la compétence « cimetière » exercée par le SIFUREP et **A APPROUVE** la modification des statuts du SIFUREP tels qu'annexés à la présente délibération.

Unanimité

24 - 15 Adhésion au SIFUREP de la Commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires"

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A EMIS un avis favorable à l'adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

Unanimité

24 - 16 Avis sur la dérogation au repos dominical dans les établissements de vente au détail pendant la période du 15 juin au 30 septembre 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A EMIS un avis favorable à ce que le Préfet de la Seine-Saint-Denis autorise tout établissement de vente au détail qui met à disposition des biens ou des services, situé sur le territoire de la ville de Bondy et qui en ferait la demande, à déroger à la règle du repos dominical pour la période comprise entre le 15 juin et le 30 septembre 2024.

Pour : 39

Contre : 2 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire)

24 - 17 Cession par la ville de Bondy d'une emprise de terrain nu de 3844 m² localisée sur le centre de vacances communal de Roussines

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la cession à la ville de Roussines d'un terrain de 3 844 m², cadastré à la section A n°1344, situé à Roussines au lieu-dit Le Pré Neuf, au prix de 11 532 euros, **A AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier, et **A PRECISE** que la recette sera inscrite au budget principal de la Ville.

Pour : 37

Contre : 4 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim)

24 - 18 Rétrocessions de voies et de résiduels fonciers entre Immobilière 3F et la ville de Bondy à l'euro symbolique - Secteur Gaston Defferre

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'acquisition par la ville de Bondy de deux emprises d'une superficie d'environ 2 643 m² issues des parcelles AB n°141, AB n°142 et du volume 2 de l'état descriptif de division en volumes qui consiste en un terrain porté au cadastre de Bondy à la section AB n°143 d'une superficie de 143 m² appartenant à Immobilière 3F au prix total de un euro, **A PRONONCE** le classement de ces terrains dans le domaine public communal, **A AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, et **A PRECISE** que la dépense sera inscrite au budget principal de la Ville.

Unanimité

24 - 19 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bondy et l'EPT Est Ensemble au profit de la SPL RESILIENCE & INNOVATION concernant l'opération de renouvellement urbain dit « La Noue Caillet » à Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bondy, l'EPT Est Ensemble et la SPL RESILIENCE & INNOVATION, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce transfert de gestion.

Unanimité

24 - 20 Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Bondy et ses protocoles, tels qu'annexés à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Unanimité

24 - 21 Convention d'adhésion et de partenariat entre l'association Villes des Musiques du Monde et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la ré-adhésion de la ville de Bondy à l'association Villes des Musiques du Monde, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 22 Convention de partenariat entre l'association Villes des Musiques du Monde et la ville de Bondy dans le cadre de la Cité des Marmots

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention relative à la Cité des Marmots entre l'association Villes des Musiques du Monde et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant, et **A PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la Ville.

Unanimité

24 - 23 Subvention exceptionnelle pour une aide humanitaire aux populations civiles de Gaza

LE CONSEIL, CONSIDERANT qu'un amendement a été proposé puis mis aux voix au cours de la séance du conseil municipal, dans lequel il a été proposé d'accorder une première subvention de 2500 euros à l'UNICEF et une seconde subvention de 2 500 euros à l'association Cités Unies France, **CONSIDERANT** que cet amendement a été approuvé à la majorité absolue des suffrages exprimés et que la délibération, dans sa version amendée et définitive, a été ensuite mise aux voix, **APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'UNICEF, **A DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'association Cités Unies France, **A AUTORISE** le versement des subventions à l'UNICEF et à Cités Unies France, et **A PRECISE** que la dépense est inscrite au budget 2024 de la Ville.

Pour : 40

Abstentions : 1 (GIRARDY Didier)

24 - 24 Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'allouer des subventions à 47 associations bondynaises pour un montant total de 102 100 euros, réparti selon le tableau annexé à la présente délibération, et **A PRECISE** que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget 2024 de la Ville.

Unanimité

Non participés/Déport : 7 (COTTE Laurent, TRAORE Samba, MOTTE Joëlle, HENAO SANTA Andres, JANKOWSKI Cathy, PIERRE Oldhynn, BILLOTTE Christian)

24 - 25 Attribution des subventions aux associations sportives bondynaises pour l'année 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'allouer des subventions à 21 associations sportives au titre de l'année 2024, pour un montant total de 816 500 euros, comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
1ère Compagnie d'arc	2 000 €
3 B Event	3 000 €
ABCEV	1 000 €
Association Bondynoise Baby Judo (A.B.B.J.93)	12 000 €
Association Jeunesse Sportive de Bondy (A.J.S.B)	22 000 €

Association Sportive de Bondy (A.S.B)	600 000 €
Association Sport Solidarité Bondynoise (A.S.S.B)	500 €
Bondy Académie	10 000 €
Bondy Académie Sport Escrime (B.A.S.E)	45 000 €
Bondy Badminton Club 93	9 000 €
Bondy vadrouille	1 500 €
Chris Fight	12 000 €
Cercle Karaté Français (C.K.F)	26 000 €
Dynamik	6 000 €
Kiwi Wood	12 000 €
Racing Club Bondy Sport et Solidarité	6 000 €
Sport dans la Ville	45 000 €
Top Sport	1 000 €
United Fitness Diversity	1 000 €
Vélo Club de Bondy	500 €
Yoga et occident	1 000 €
TOTAL	816 500 €

A AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition des installations sportives et de locaux aux clubs, et **A PRECISE** que les dépenses correspondant à ces subventions sont inscrites au budget 2024 de la Ville.

Unanimité

Non participés/Déport : 3 (DRIF Azzedine, GIRARDY Didier, CAMARA Smaïla)

24 - 26 Convention de jumelage entre les villes de Roussines, Saint-Benoît du Sault et Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE le principe d'un accord de jumelage de Bondy avec Roussines et Saint-Benoît du Sault, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention de jumelage entre les 3 communes, annexée à la présente délibération, et **A APPROUVE** la création du comité de jumelage sous la forme d'association et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Unanimité

24 - 27 Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Seine-Saint-Denis et approbation de la convention "Projet Oasis"

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'adhésion de la ville de Bondy au CAUE 93 et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention « Projet Oasis » entre le CAUE 93 et la ville de Bondy, ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 28 Vœu présenté par la majorité municipale - Plan d'urgence pour les établissements scolaires de la Seine-Saint-Denis

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE les amendements proposés en séance du conseil municipal, et **A ADOPTE** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération, intégrant les amendements proposés en séance.

Unanimité

Les délibérations du conseil municipal et les rapports au vu desquelles elles ont été adoptées sont consultables sur le site internet de la ville de Bondy.

Il est rappelé que les délibérations du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 13H22.

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional



Théo FONSECA
Conseiller municipal
Secrétaire de séance

